



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E125882

VALABLE JUSQU'AU 17/07/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2014

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/01/2019
10 000

Raison sociale : AGI RENOVPRO

6 RUE PASTEUR
93110 ROSNY SOUS BOIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY

Siret : 803 603 778 00017

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 213389300187

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 76962971

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 76962971

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2023

Téléphone : 06 52 55 54 98

Portable : 06 52 55 54 98

Site Internet : www.agirenovpro.com

E-mail : contact@agirenovpro.com

Responsabilité légale :

GUDUMAC ANATOL GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	18/07/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	18/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Radiateurs électriques, dont régulation.	18/07/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	18/07/2023
o Fenêtres de toit	18/07/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	18/07/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	18/07/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	18/07/2023
o Isolation des combles perdus	18/07/2023
o Isolation des planchers bas	18/07/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.